



Note de frais non remboursées par l'employeur

Par **leopardus**, le **24/12/2019** à **12:46**

Bonjour,

Je sollicite votre aide suite à un souci avec mon ancien employeur.

Voici le résumé de la situation :

Je quitte l'entreprise mi-septembre, mais sans signer le solde de tout compte, constatant que ma dernière note de frais ne m'a pas encore été remboursée. Ces-derniers me disent que le nécessaire sera fait autour du 16 septembre (date à laquelle sont habituellement remboursées les NDF).

Le 16 septembre passe et je ne reçois rien. J'attends un peu, puis arrive le mois d'octobre et toujours rien. Je contacte mon ancienne responsable RH qui joue le silence pendant plusieurs semaines. Mi-novembre, après 3 relances, elle me répond qu'ils ont effectivement constaté une erreur de leur côté et que cette note de frais me sera remboursée dans le mois.

Nous sommes fin décembre et je n'ai toujours rien reçu. Il s'agit d'une grande entreprise donc ils n'ont aucun problème de trésorerie ou autre. Il s'agit probablement effectivement d'un problème au niveau de leur administration, mais peu importe : cela fait plus de trois mois que j'attends mon remboursement et je perds patience face à toutes ces relances et annonces de remboursement non tenues.

Mes questions sont simples :

Que puis-je faire ? M'est-il possible de faire constater le retard de remboursement et appliquer une pénalité ?

Merci d'avance et bonnes fêtes de fin d'année à vous :)

Par **P.M.**, le **24/12/2019** à **15:40**

Bonjour,

Si vous n'arrivez pas à obtenir le remboursement de vos frais après l'envoi d'une lettre

recommandée de mise en demeure, je vous conseillerais de saisir le Conseil de Prud'Hommes **en référé** lequel pourrait décider de dommages-intérêts qui resteraient faibles...

Par **P.M.**, le **25/12/2019** à **09:45**

Bonjour,

Je vois que je réussis de plus en plus à faire disparaître des messages qui manquent de sérieux et de compétence, c'est heureux...

Par **leopardus**, le **25/12/2019** à **12:51**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide. Je vais donc procéder ainsi.

Bonne continuation.